

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 269/02

ÉFAI – 020577 – AMR 28/011/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

### ÉQUATEUR

**Des membres du groupe de défense des droits humains *Fundación regional de asesoría en derechos humanos* (INREDH, Fondation régionale de conseil en matière de droits humains)**

Londres, le 28 août 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de membres de la *Fundación regional de asesoría en derechos humanos* (INREDH, Fondation régionale de conseil en matière de droits humains), organisation de défense des droits humains connue en Équateur, car, selon certaines informations, des inconnus ont pénétré par effraction dans leurs bureaux à Quito, capitale du pays, le 23 août au soir.

Les informations reçues par Amnesty International indiquent que les intrus se sont introduits dans différents services de l'INREDH (présidence, équipe juridique et communications), tous situés dans le même immeuble. Ils ont fouillé les dossiers et quatre ordinateurs sur dix. Ils ont altéré les informations confidentielles qu'ils contenaient. Un coffre-fort a également été forcé et de l'argent y a été volé. Néanmoins, les cambrioleurs ont négligé certains objets de valeur qui se trouvaient à leur portée.

Cette affaire semble se rattacher à un ensemble d'actes d'intimidation et de menaces contre des organisations de défense des droits humains, des figures éminentes de la société civile et des opposants au gouvernement. Au cours des deux dernières années, Amnesty International a eu connaissance à plusieurs reprises de menaces de mort et d'actes d'intimidation dont des défenseurs des droits humains et des organisations non gouvernementales avaient fait l'objet.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En juin 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) a adopté une résolution proclamant l'intention de ces États d'appliquer la Déclaration des droits et devoirs des individus, des groupes et des institutions, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998. Dans cette résolution, l'OEA décidait de « reconnaître et d'appuyer la tâche qu'accomplissent les défenseurs des droits de la personne, ainsi que la précieuse contribution qu'ils apportent à la promotion, au respect et à la protection des droits et libertés fondamentales dans les Amériques. » La résolution exhortait ensuite les États membres à « assurer aux Défenseurs des droits de la personne les garanties et les facilités nécessaires pour qu'ils continuent à accomplir librement leurs travaux de promotion et de protection des droits de la personne » et à « adopter les mesures requises pour garantir la vie, la liberté et l'intégrité de ceux-ci. »

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de tous les membres de la *Fundación regional de asesoría en derechos humanos* (INREDH, Fondation régionale de conseil en matière de droits humains) ;
- demandez que soit ouverte sans délai une enquête concluante sur l'effraction commise au siège de l'INREDH le 23 août ;
- insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice ;
- exhortez le gouvernement équatorien à respecter ses obligations vis-à-vis des défenseurs des droits humains, en vertu des principes énoncés par les Nations unies dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ainsi que par l'Organisation des États américains dans la résolution sur les défenseurs des droits de la personne dans les Amériques.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Dr. Gustavo Noboa Bejarano  
Presidente Constitucional de la República del Ecuador  
Palacio de Carondelet  
García Moreno 1043  
Quito, Équateur

**Télégrammes :** Presidente Constitucional de la República,  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 2580735

**Formule d'appel :** *Sr. Presidente*, / Monsieur le Président  
de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Ing. Rodolfo Barniol Zerega  
Ministro de Gobierno y Policía  
Ministerio de Gobierno y Policía  
Benalcázar y Espejo  
Quito, Équateur

**Télégrammes :** Ministro de Gobierno y Policía, Quito,  
Équateur

**Fax :** + 593 2 258 0067

**Formule d'appel :** *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**Chef de la police :**

Ing. Jorge Guillermo Molina Nuñez  
Comandante General de la Policía Nacional  
Ramírez Dávalos 612 y Av. 10 de Agosto  
Quito, Équateur

**Fax :** + 593 2 231121

**Télégrammes :** Comandante General de la Policía Nacional, Quito, Équateur

**Formule d'appel :** *Señor Inspector General*, / Monsieur l'Inspecteur général,

**COPIES À :**

**Organisation de défense des droits humains :**

Fundación regional de asesoría en derechos humanos  
INREDH  
Casilla 17-03-1461  
Quito, Équateur

**Courrier électronique :** inredh@ecuanex.net.ec

**Journal :**

El Comercio  
Casilla 17-0131  
Quito, Équateur

**Courrier électronique :** redaccion@elcomercio.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 9 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*